



Centre
d'Enseignement
des Soins
d'Urgence
21

N° Déclaration d'existence : 26.21.P0038.21
Délivré par la Préfecture de la Côte d'Or
N° SIRET CHU DIJON
262-100-076-00013



Durée : 4 journées soit 28h en
présentiel et 7h en distanciel soit 35h
au total

Horaires :

8h20-8h30 : Accueil

8h30-12h30 : Formation

12h30-14h00 : Repas

14h00-17h00 : Formation

Délais d'accessibilité :

Les 03, 04, 05 et 06 novembre 2026

Les 30 novembre, 01, 02 et 03

décembre

1 journée en elearning en prérequis



Capacité :

12 participants maximum



Tarif : 800€ / participant

Équipe pédagogique :

Dr C. AVENA

Responsable pédagogique

Médecins, enseignants et équipe

pédagogique du CESU 21



Adaptabilité :

Les locaux du CESU sont adaptés pour
recevoir des personnes en situation de
handicap.

Les formations ne sont en revanche
pas toutes accessibles à l'ensemble du
public : contactez-nous pour connaître
les conditions et possibilités d'accueil
en fonction de votre handicap

Législation / Recommandations

[Guide intervention Paramed SMUR](#)

Mis à jour le 05/06/2026

Nouvelle Version
de la formation

Formation Unité Mobile Hospitalière – Paramédicalisée (UMH-P)

Public concerné : IDE, IADE, et Ambulanciers exerçant dedans une structure d'urgence disposant d'un service mobile d'urgence réanimation (SMUR) dans l'unité souhaite la mise en place de cette activité.

Pré requis : IDE, IADE, et Ambulanciers exerçant dedans une structure d'urgence disposant d'un service mobile d'urgence réanimation (SMUR) dans l'unité souhaite la mise en place de cette activité.

Objectif : Intervenir dans la prise en charge d'un patient pour toute situation d'urgence médicale ne nécessitant pas la présence physique d'un médecin, à la suite d'un déclenchement par le SAMU et sous la responsabilité du médecin régulateur du SAMU.

Compétences visées / Contenu de la formation :

- Savoir appréhender une situation inattendue dès les premières minutes
- Connaître les modalités de déclenchement et les conditions d'exercice d'une UMH-P selon les recommandations.
- Notion, utilisation et pose de KT-IntraOs
- Connaître les protocoles d'UMH-P
- Travailler en binôme en pré hospitalier en l'absence de médecin SMUR et avec les professionnels présents
- Recueillir les éléments anamnestiques, cliniques et paracliniques
- Transmettre le bilan reprenant les éléments clés en utilisant les outils de communication adaptés
- Adapter la prise en soins en relation avec le médecin régulateur du SAMU,
- Assurer la surveillance permanente du patient
- Respecter le secret professionnel et les règles d'hygiène en vigueur
- Communiquer de manière adaptée avec les différents intervenants

Méthodes et outils pédagogiques :

- Pédagogie active type découverte,
- Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises,
- Mise en situations pratiques, supports audiovisuels et multimédias,
- 1 journée de 7h en E-Learning
- Attestation de présence sur demande.

Modalités d'évaluation :

Questionnaire d'évaluation (pré et post test)

Mises en situation professionnelle

Briefing / Débriefing

Téléchargez le livret d'accueil



@CESU21



Cesu 21

